

Safer's®

INSECTICIDE CONCENTRÉ TROUNCE®

POUR LA SUPPRESSION DES POPULATIONS DE PUCERONS, COCHENILLES, TÉTRANQUES, ALEURODES, COCHENILLES DES HESPÉRIDES, PSYLLES, TENTHRÈDES LIMACES DU ROSIER, TENTHRÈDES LIMACES, PERCEOREILLES, COLÉOPTÈRES, CHENILLES ET AUTRES INSECTES SUR LES LÉGUMES DE PLEIN CHAMP, LÉGUMES DE SERRE, LES ARBRES FRUITIERS, LES ARBUSTES, LES ARBRES ORNEMENTAUX, DANS LES PLANTATIONS EN SERRE ET D'INTÉRIEUR AINSI QUE SUR LES HERBES ET ÉPICES.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
COMMERCIAL

AGRICOLE

GARANTIE: Sels de potassium d'acides gras 20,0%
Pyréthrine 0,2%

No. D'ENREGISTREMENT 24363 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 10 Litres

Woodstream Canada Corporation Unit 1, 25 Bramtree Court, Brampton, ON L6S 6G2
Tel : (800) 800-1819

MODE D'EMPLOI: Préparer une solution fraîche. L'insecticide Trounce est un produit à action rapide et à dégradation rapide. Lorsque les insectes font leur apparition, pulvériser toutes les parties de la plante, y compris les surfaces supérieures et inférieures des feuilles. Il faut que la vaporisation soit directe sur les insectes pour maintenir leur contrôle. Ne pas vaporiser les plantes directement exposées au soleil. Appliquer le produit antiparasitaire quand les conditions atmosphériques favorisent un séchage lent, comme par exemple tôt le matin et en fin d'après-midi jusqu'au soir. Plus longtemps la solution reste dans à l'état liquide, plus longtemps le produit sera actif. Utilisé selon les directives suivantes, le produit peut être employé jusqu'au jour précédant celui de la récolte. Consulter les autorités locales en agriculture pour plus de renseignements sur les moments et le nombre d'applications.

PUCERONS sur les poivrons de serre: Diluer à raison de 5,0 litres de concentré par 100 litres d'eau. Appliquer 250 litres de solution par 4000 m² de serre. Procéder à une application deux fois par mois ou lorsque l'invasion de pucerons atteint le point d'intervention nécessitant des pulvérisateurs de concentré à grand débit.

PUCERONS sur les légumes, les plantes de serre ou d'intérieur, les fruits, les arbustes et les arbres: Vaporiser dès l'apparition des premiers pucerons sur les boutons, les nouvelles pousses, les tiges et le dessous des feuilles. Pour combattre les pucerons, diluer à raison de 5,0 litres de concentré par 100 litres d'eau. Vaporiser la quantité nécessaire sur toute la

surface des plantes. Répéter les applications toutes les semaines pendant 2 ou 3 semaines et au besoin par la suite.

COCHENILLES sur les plantes de serre ou d'intérieur, les arbustes et les arbres: Pour détruire les cochenilles, diluer à raison de 5,0 litres de concentré par 100 litres d'eau. Vaporiser la quantité nécessaire sur toute la surface des plantes, à intervalles de 10 à 14 jours.

TÉTRANYQUES sur les légumes de plein champ, légumes de serre, les fruits, les arbustes, les arbres, les plantes de serre ou d'intérieur: Pour combattre les tétranyques, diluer à raison de 5,0 litres de concentré par 100 litres d'eau. Vaporiser sur toute la surface des plantes une fois par semaine pendant 2 ou 3 semaines, puis au besoin par la suite. Si possible, le feuillage devrait être aspergé quotidiennement jusqu'à la disparition des tétranyques.

ALEURODES sur les légumes de plein champ, légumes de serre, les plantes de serre ou d'intérieur: Pour combattre les aleurodes, diluer à raison de 5,0 litres de concentré par 100 litres d'eau. Vaporiser la quantité nécessaire sur toute la surface des plantes, à intervalles de 2 semaines.

COCHENILLES DES HESPÉRIDES sur les plantes de serre ou d'intérieur, les arbustes et les arbres: Contre les cochenilles des hespérides, diluer à raison de 5,0 litres de concentré par 100 litres d'eau. Vaporiser la quantité nécessaire sur toute la surface des plantes, à intervalles de 10 à 14 jours. Le produit est efficace contre cet insecte seulement au stade rampant.

PSYLLES DU POIRIER dans les plantations de poiriers: Pour combattre les psylles du poirier dans les plantations de poiriers, diluer à raison de 5,0 litres de concentré par 100 litres d'eau. Vaporiser la quantité nécessaire sur toute la surface des plantes, à intervalles de 10 à 14 jours.

TENTHRÈDES LIMACES DU ROSIER ET TENTHRÈDES LIMACES sur les arbustes et les arbres: Contre les tenthrèdes limaces du rosier et les tenthrèdes limaces, diluer à raison de 5,0 litres de concentré par 100 litres d'eau. Vaporiser la quantité nécessaire sur toute la surface des plantes, à intervalles de 10 à 14 jours.

PERCE-OREILLES sur les légumes, les arbustes et les arbres: Pour combattre les perce-oreilles, diluer à raison de 5,0 litres de concentré 100 litres d'eau. Vaporiser la quantité nécessaire sur toute la surface des plantes, à intervalles de 10 à 14 jours.

**AVIS À L'ACHETEUR/À L'UTILISATEUR: LIRE CE QUI SUIT
AVANT D'UTILISER LE PRODUIT POUR CERTAINES APPLICATIONS
SPÉCIALES:**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour la suppression des insectes dans les herbes et épices a été développé par des personnes autres que par Woodstream Canada Corporation et a été accepté aux fins d'homologation par Santé Canada en vertu du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Woodstream Canada Corporation ne fait aucune assertion ni n'offre aucune garantie en ce qui concerne les allégations sur la performance (efficacité) ou la tolérance des cultures (phytotoxicité), ou les deux, lorsque ce produit est utilisé pour les herbes. Par conséquent, l'acheteur et l'utilisateur assument toute responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de ce produit et acceptent de dégager Woodstream Canada Corporation de toute responsabilité traitant de toute réclamation relative à l'efficacité ou à la phytotoxicité, ou aux deux, pour l'usage décrit pour les herbes.

HERBES ET ÉPICES

Comprend toutes les récoltes d'herbes et d'épices du groupe 19, pour réduire les populations de pucerons, aleurodes, tétranyques et perce-oreilles. Appliquer 5 litres par hectare de récolte pour 100 litres d'eau, à un volume de pulvérisation de 625 litres par hectare. Effectuer huit applications par saison de récolte. Appliquer uniquement du sol. Effectuer une application foliaire en utilisant de l'équipement de pulvérisation terrestre traditionnel. Intervalle avant la récolte: 1 jour.

Intervalles d'application :

- Pour les pucerons, appliquer bimensuellement ou lorsque les pucerons atteignent un niveau nécessitant un traitement.
- Pour les aleurodes, appliquer toutes les 2 semaines.
- Pour les tétranyques, appliquer toutes les semaines pendant 2 à 3 semaines, puis au besoin par la suite.
- Pour les perce-oreilles, appliquer tous les 10 à 14 jours.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Le produit peut causer une irritation des yeux et de la peau. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas appliquer pendant la floraison ou lorsque la température excède 28° C. Ne pas pulvériser sur les plantes directement exposées au soleil. Ce produit est toxique pour les poissons. Ne pas l'appliquer là où des ruissellements peuvent se produire. Éviter de contaminer lacs, étangs et ruisseaux. Ne pas utiliser sur les pois de senteur, les capucines, les fougères fines, les impatientes ou les poinsettias dont les bractées ont changé de couleur. Les épinards et les schizanthus peuvent être sensibles à la vaporisation de ce produit sur leurs feuilles. En cas de doute quant à la sensibilité d'une espèce, faire un test sur une petite surface avant de traiter toute la plante ou la récolte.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca. NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

PREMIER SOINS: En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. . Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX: Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. Éviter que des eaux usées, des effluents ou l'eau de ruissellement contenant de ce produit, parviennent à un lac, un cours d'eau, un étang ou d'autres plans d'eau.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MISE AUX REBUTS:

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant rincé inutilisable pour tout autre usage. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))